[Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Suisse magazine = Swiss magazine**

Band (Jahr): **- (2010)**

Heft 245-246

PDF erstellt am: **20.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Fondé en 1955
Numéro 245-246
Janvier-Février 2010

Web
www.suissemagazine.com
redaction@suissemagazine.com

Rédaction
Directeur de la Publication :
Philippe Alliaume
Comité de Rédaction :
Alain-Jacques Czouz-Tornare, Juliette David, Michel Goumaz, Marco Itin, Jérôme Liniger, Henriette Nicolet, Martine Roesch.
Rédaction : Denis Auger.
Ont collaboré à ce numéro :
Philippe Alliaume, Alain-Jacques Czouz-Tornare, Juliette David, Henriette Germain-Nicolet, Michel Goumaz, Jérôme Liniger, Martine Roesch, Jean-Claude Romanens.
Rédaction de Suisse Magazine
9, rue Sadi Carnot, 92170 Vanves
Tél. : +33 (0)1 41 08 13 92
Fax : +33 (0)9 53 21 16 93

Abonnements
Bimestriel

Tarifs 2003-2010	France	Étranger
Prix du numéro	9 €	9 €
Abonnement 1 an	47 €	51 €
Abonnement 2 ans	84 €	90 €
Abonnement de soutien	70 €	100 €

Paiement par Internet ou par Visa, nous appeler au 01 41 08 13 92 ou envoyer un mail à abonnements@suissemagazine.com

Service abonnements de Suisse Magazine
9, rue Sadi Carnot, 92170 Vanves
Tél. : 01 41 08 13 92
abonnements@suissemagazine.com

Photos
Couv. : Twike
p. 2 : easy-glider.com
p. 6 : Ringier
pp. 18-19 : Hydroptere, Planet Solar, Quantya, Bikeboard, Pacific Cycles, MDI
p. 35 : solar-impulse, Beau-Rivage Palace - Thierry Zufferey, Christian Coigny
Couv., pp. 2, 8 à 17, 20, 21, 26, 30 à 33, 35, 36 : DR

Informations légales
Éditeur : Franco-Suisse de Publications Sarl de Presse. **Gérante :** Martine Roesch.
Associés : Juliette et Philippe Alliaume.
Siège Social :
9, rue Sadi Carnot - 92170 Vanves
Siren : 413 199 308 RCS Nanterre
Ape : 5814Z - TVAIC : FR16413199308
CPPAP N° 0412 K 81552 - ISSN N° 1274-7769
Dépôt Légal à Parution
© 1997-2010 FSP SARL

La rédaction n'est pas responsable de la perte ou de la détérioration des textes ou photos qui lui sont adressés pour appréciation. Reproduction après accord formel sous réserve de mentionner la source et d'adresser un justificatif au journal.
Réalisation et impression :
Imprimerie CHIRAT
744, rue de Sainte Colombe
42540 Saint-Just-la-Pendue
IMPRIM'VERT

Pub
Si vous souhaitez communiquer dans Suisse Magazine, merci de nous contacter.
Antoine Chapdaniel 33 (0) 1 41 08 13 92
antoine.chapdaniel@suissemagazine.com

Courrier des lecteurs

Chers amis, vous trouverez ci-joint un chèque abonnement de soutien pour deux ans. Je me redis chaque fois : merci pour la qualité et l'intérêt de notre et votre Suisse Magazine, sans compter tout ce que vous avez donné pour que nous puissions continuer à en profiter ! Petite Suisse aux bras noueux... Avec toute mon amitié.

Mme G., Dijon

Merci pour votre soutien et vos encouragements.

Merci pour votre magnifique article sur le Jura paru dans *Suisse Magazine* n° 239/240. Native de Porrentruy, élevée au couvent des ursulines, je n'ai jamais oublié mon Jura. Enfin quelqu'un s'est souvenu de cette petite Suisse oubliée. Merci de tout cœur d'en avoir si joliment parlé. Je garde précieusement cette revue.

Mme B., Cannes

Secret bancaire : petite chronologie 3e trimestre 2009

2 octobre 2009 : le parlement italien vote une amnistie fiscale. Le ministre italien des Finances Giulio Tremonti reconnaît que son 3e bouclier fiscal vise à « assécher la place bancaire de Lugano ». Il permet aux Italiens de rapatrier les capitaux non déclarés à l'étranger en échange du versement d'une pénalité correspondant à 5 % de la somme totale. Les autorités italiennes suspectent les banques suisses et notamment tessinoises d'accueillir près de la moitié des 300 milliards d'euros que des Italiens auraient placés à l'étranger. On estime à 40 milliards de francs la somme qui pourrait quitter les banques tessinoises pour retourner en Italie en raison de l'amnistie fiscale. Les autorités italiennes avaient déjà installé des « radars » fiscaux à la frontière destinés à détecter les mouvements suspects d'argent liquide, d'or ou de pierres précieuses. Elles avaient aussi été soupçonnées d'avoir envoyé des espions en Suisse pour traquer leurs ressortissants fraudeurs.

27 octobre 2009 : le fisc italien mène une opération coup de poing dans les filiales italiennes de 76 banques suisses dans une vingtaine de villes de la péninsule. La brigade financière annonce que de nouveaux contrôles auront lieu prochainement.

2 novembre 2009 : Hans-Rudolf Merz annonce dans la presse dominicale que la Confédération suspend les négociations en cours avec l'Italie sur un accord de double imposition.

4 novembre 2009 : La Suisse et la Turquie paraphent une convention de double imposition révisée selon les critères de l'OCDE. Il s'agit du 15e accord du genre négocié depuis l'assouplissement du secret bancaire.

13 novembre 2009 : UBS pourrait ne devoir livrer qu'un « *très petit nombre* » de noms de contribuables américains détenteurs d'un compte en Suisse, au lieu des 4 500 exigés par le fisc américain. Selon l'ambassadeur américain en Suisse, 9 000 contribuables se sont en effet déjà fait connaître. Pour échapper à un procès, la banque suisse a versé une amende de 780 millions de dollars et livré les noms d'environ 250 clients américains, puis accepté d'en livrer 4 500 autres. Le gouvernement américain estime que les avoirs cachés dans des comptes offshore atteignent plus de 18 milliards de dollars.

27 novembre 2009 : Le Conseil fédéral transmet au parlement une première série de cinq accords de double imposition signés avec les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, le Danemark et le Mexique. Il propose parallèlement que chaque accord soit soumis au référendum facultatif.

3 décembre 2009 : La Suisse signe avec le Kazakhstan un accord élargissant l'assistance administrative en matière fiscale d'après les normes de l'OCDE.

3 décembre 2009 : Le Canada menace d'ouvrir une procédure en justice contre UBS si la banque ne livre pas d'elle-même les noms de ses clients soupçonnés de fraude fiscale.

7 décembre 2009 : UBS lève l'interdiction totale de voyager pour ses gérants de fortunes. Les quelque 5 000 conseillers à la clientèle de la banque peuvent à nouveau rencontrer leurs clients à l'étranger.